

THD 42

Réseau fibre optique d'initiative publique

Adressage des communes

L'expérience du SIEL



1 Contexte

Le RIP THD 42 en quelques chiffres :

- 277 communes
- Un peu plus de 300 000 habitants
- 172 687 prises recensées au schéma d'ingénierie
- 179 ZAPM

2014-2015 Réalisation des APS sur l'ensemble du territoire dont le relevé des boîtes à lettre sur le terrain

Conclusion :

40% d'adresses existantes uniquement

- ↳ Un véritable frein à la commercialisation du réseau
- ↳ 60% du réseau n'est pas « commercialisable »

2 Procédure

Mise en place d'une action en direction des communes pour l'adressage

- Travail en amont avec les services de la Poste et du cadastre

- Information des communes par :

  - Mailing à chaque commune avec procédure d'adressage
  - Conférence de Presse SIEL/Poste
  - Lors de chaque contact relatif au déploiement du réseau :
    - Réunions de suivi THD42
    - Conseils/Bureau communautaire
    - Commission géographiques
    - Réunions technique



3 Une démarche incitative

Contenu du mailing adressé aux communes :

- Courrier de contexte et explicatif
- Fiche synthétique de la procédure à suivre
- Modèle de délibération
- Modèle de tableur



UNE VOIE, UN NUMÉRO...
PROCÉDURE D'ADRESSAGE

Dans le cadre du projet THD42, les communes de la Loire doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation métrique. Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau THD42 et pour permettre la commercialisation des offres Internet. L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

LANCEMENT DU PROJET.
Le Maire présente le dispositif au Conseil municipal.
► *Identification des impacts financiers et des mesures de communication à initier.*
► *Mise en place d'une commission dédiée à l'adressage.*

LES 8 ÉTAPES À SUIVRE PAR LA COMMUNE

1. UTILISATION DU PLAN CADASTRAL ET IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE DES VOIES.
► *Inventaire des voies*
2. PRÉ-DÉFINITION DE LA NATURE DE CHAQUE VOIE (ODONYME INDICATEUR DU TYPE DE VOIE) :
Route, rue, chemin, allée, place...
DÉFINITION DU NOM DE CHAQUE VOIE :
Tilleuls, Victor-Hugo, armistice, ruisseau...
► *Eventuelle participation des administrés.*
3. ATTRIBUTION DE NUMÉRO SUR LA BASE D'UN RELEVÉ MÉTRIQUE, RÉALISÉ PAR LA COMMUNE OU PAR UN PRESTATAIRE (GÉOMÈTRE, LA POSTE...).
LE RELEVÉ SE FAIT DEPUIS LE POINT LE PLUS PROCHE DU CENTRE BOURG/VILLE DE LA VOIE. LE N° 445 SERA SITUÉ À GAUCHE DE LA VOIE ET À 445 MÈTRES DEPUIS LE DÉBUT DE LA VOIE.
► **Gauche** = côté *impair*(s), **droite** = côté *pair* (s)

LES SERVICES DU CADASTRE, DE LA POSTE ET DU SIEL SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE DOSSIER.



4. RÉALISATION D'UN TABLEAU DE CLASSEMENT DE VOIRIES
CHAQUE VOIE EST NOMMÉE ET DÉLIMITÉE SUR UN PLAN.
► *Création d'un tableur «Excel» annexe comprenant :*
1. *n° de section*
2. *n° de parcelle*
3. *type de voie*
4. *situation de la voie (limites de départ et de fin)*
5. *nom de la voie*
6. *numéro (s)*
7. *nom de l'occupant*

5. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

6. TRANSMISSION DU DOSSIER AUX SERVICES DE LA PRÉFECTURE.
► *Joindre la délibération du Conseil Municipal*
TRANSMISSION DU DOSSIER AUX SERVICES DE LA POSTE, DU CADASTRE ET DU SIEL.

7. CRÉATION DE LA SIGNALÉTIQUE (PLAQUES DE RUE) ET DISTRIBUTION D'UNE PLAQUE (NUMÉRO) À CHAQUE HABITANT.
► *Cette prestation de distribution d'un kit peut être assurée par La Poste.*

8. COMMUNICATION DES INFORMATIONS D'ADRESSAGE AUX SERVICES DE SECOURS, À LA POSTE (SERVICE NATIONAL ADRESSE), AUX GESTIONNAIRES DES RÉSEAUX (EAU, TÉLÉCOM, ÉLECTRICITÉ, GAZ...) ET AUX INTERCOMMUNALITÉS.

Liens utiles :
www.cadastre.gouv.fr
www.impot.gouv.fr
www.laposte.fr/sna

Centre ville

Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire
4 av. Albert Raimond - CS 60318 - 42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex
Tél. 04 77 43 89 00 fax. 04 77 43 89 13
sielmail@siel.fr

@SIEL42 www.siel42.fr YouTube SIEL42



Le Président

Mairie de ABOEN
Place de l'église
42980 ABOEN

A l'attention de Madame le Maire

Saint-Priest-en-Jarez, le 1er décembre 2015

Madame le Maire,

Dans le cadre du projet THD42, la dénomination des voies et la mise en place d'un numéro pour chaque bâtiment de votre territoire est essentielle. En effet, ce travail permettra d'identifier clairement chaque usager du réseau et de faciliter les raccordements individuels. De plus, l'adressage permettra aussi de simplifier les interventions des services de secours et de l'ensemble des acteurs du territoire.

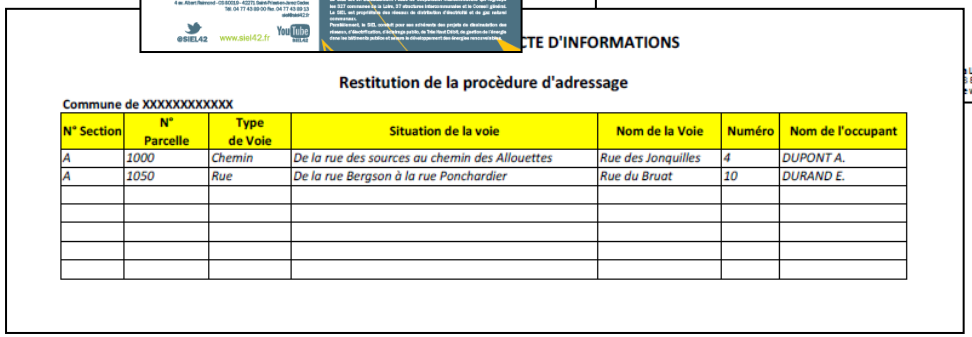
Le SIEL et La Poste ont élaboré une fiche synthétique sur la procédure à suivre pour l'adressage sur votre territoire.

En complément, nous vous adressons un modèle de délibération ainsi qu'un modèle de tableur de collecte des informations nécessaires à cette procédure.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Président

Bernard FOURNIER
Sénateur de la Loire



...CTE D'INFORMATIONS

Restitution de la procédure d'adressage

Commune de XXXXXXXXXXX

N° Section	N° Parcelle	Type de Voie	Situation de la voie	Nom de la Voie	Numéro	Nom de l'occupant
A	*1000*	*Chemin*	*De la rue des sources au chemin des Allouettes*	*Rue des Jonquilles*	*4*	*DUPONT A.*
A	*1050*	*Rue*	*De la rue Bergson à la rue Ponchardier*	*Rue du Bruat*	*10*	*DURAND E.*



4 Premiers retour d'expérience

Premiers retours des élus du territoire

Une démarche comprise et acceptée globalement mais :

- **Des coûts annexes non négligeables : acquisition des plaques de rues et des numéros**
- **Un impact fort pour les citoyens et qui est mal perçu : le changement d'adresse impose de nombreuses démarches administratives.**
- **Une réticence de certains territoires : manque de moyens des petites communes, intérêt jugé peu important.**
- **Peu d'intérêt à la géolocalisation des adresses proposée en complément par les prestataires : coût à supporter trop important, cette option n'est pas prise par certaines communes.**
- **Démarche autonome des petites communes sans prestataire extérieur.**



4 Premiers retour d'expérience

Des initiatives

Mise en place d'un groupement d'achat à l'échelle des EPCI :

- **Acquisition des numéros et plaques de rues**

Un soutien technique indispensable :

- **Les services du SIEL**
- **Les services SIG des EPCI plus importants**

De nombreuses questions :

- **Quid des sites techniques (château d'eau, antenne, armoires d'EP …) ?**
- **Quelle règle pour les hameaux, les maisons isolées : FAQ réalisée par le SIEL.**



Retrouvez toutes les informations utiles sur

www.thd42.fr



Plus d'information : http://www.thd42.fr/#espace-collectivites